



Gemeng Noumer

## CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 5 février 2024 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

### En séance publique :

1. Lotissement d'une parcelle à Schrondweiler (23E-23-F, rue de l'École)
2. Lotissement de parcelles à Nommern (5, rue Principale)
3. Approbation d'un acte de cession
4. Nominations complémentaires de membres de différentes commissions consultatives pour la période de 2023 à 2029
5. Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche principalement manuelle
6. Conversion d'un poste de salarié (à tâche manuelle) du groupe de salaire B en un poste du groupe de salaire E

Nommern, le 26 janvier 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre  
Sophie DIDERRICH